

APRIL : Andromeda Investissements acquiert 10,18 % du capital et des droits de vote

Le groupe APRIL annonce aujourd'hui l'acquisition par Andromeda Investissements de la participation de Persée Participations au capital d'APRIL.

Andromeda Investissements, une société de reprise indirectement détenue par des fonds gérés par CVC Capital Partners, a déclaré avoir conclu le 30 décembre 2019 avec Persée Participations un contrat d'acquisition portant sur les 4 178 649 actions APRIL détenues par Persée Participations et représentant 10,18 % du capital et 10,18 % des droits de vote d'APRIL, à un prix de 22 euros par action APRIL. Persée Participations réinvestira une partie de son produit de cession en instruments de fonds propres aux côtés de CVC et Evolem. La réalisation de la cession est effective ce jour.

Andromeda Investissements détient désormais 99,01 % du capital et 98,71 % des droits de vote d'APRIL.

Comme annoncé lors de l'offre publique d'achat simplifiée initiée le 11 juillet 2019, Andromeda Investissements confirme son intention de déposer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les actions APRIL non encore détenues par elle. Cette offre sera soumise à la conformité de l'Autorité des marchés financiers dès que possible après l'annonce des résultats annuels du groupe APRIL au titre de l'exercice 2019.

Conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration d'APRIL nommera un expert indépendant qui établira une attestation d'équité relative aux conditions financières de l'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire.

CONTACTS

Analystes et investisseurs

Guillaume Cerezo : +33 (0)4 72 36 49 31 / +33 (0)6 20 26 06 24 – guillaume.cerezo@april.com

Presse

Mélanie Sutter : +33 (0)4 72 36 49 33 / +33 (0)6 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com

Ce communiqué contient des éléments prospectifs qui sont basés sur des appréciations ou des hypothèses raisonnables à la date du communiqué qui pourraient évoluer ou être modifiées en raison, en particulier, d'aléas ou d'incertitudes et de risques liés à l'environnement économique, financier, réglementaire et concurrentiel, des risques exposés dans le Document de Référence 2018 et aux éventuels risques inconnus ou non significatifs à ce jour qui pourraient survenir ultérieurement. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments dans le cadre de l'obligation d'information périodique et permanente à laquelle est soumise toute société cotée.

À propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 28 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Ses 3 900 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Coté sur Euronext Paris (Compartiment B), le groupe a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 997,2 millions d'euros.

L'information réglementée intégrale est disponible sur notre site www.april.com (section Investisseurs).

